

Agents de surveillance

L'accord est rejeté !

La CFDT, dans son tract du 5 juillet 2010 [également disponible sur [notre site](#)] a informé sur toutes les avancées obtenues par la négociation.

Ainsi les contreparties suivantes :

- Équité pour tous les salariés de la filière sous la forme d'un tour de service annuel [TSA] ;
- Suppression définitive du statut modulé ;
- Entre 13% et 16% d'augmentation du salaire de base pour tous, avec l'impact complémentaire sur les accessoires de salaire ;
- 30% maximum de postes Viabilité au lieu de 50% ;
- Garantie du maintien de la rémunération en cas de modification des organisations de travail ;
- 32 jours de congés pour tous ;
- Modification du TSA possible uniquement sur le pourcentage de postes Viabilité ;
- Participation à l'astreinte généralisée, et possibilité d'effectuer sur volontariat des astreintes supplémentaires ;
- Garanties sur les jours et week-end de repos ;
- Heures supplémentaires calculées à la semaine ;
- Etc....

L'ont été grâce à la négociation, qui a permis d'avancer sur tous ces points.

La CFDT, qui a pesé de tout son poids dans la négociation, a été active dans ce résultat. Ainsi, même si tout n'a pas été obtenu, les garanties sur l'avenir de la filière et les contreparties pour les salariés que nous avons gagnés nous ont convaincu qu'il fallait s'engager dans cet accord. Sans ce cadre protecteur, ASF a les mains libres pour modifier comme elle l'entend les organisations du travail découlant des niveaux d'exploitation [NEX], non seulement sans aucune contrepartie pour les salariés, mais aussi avec l'éventualité à terme d'une baisse des majorations !

La CFDT, ainsi que l'UNSA, a donc signé cet accord. Hélas, cela n'est pas suffisant, car la direction avait, dès le début, annoncé qu'elle demanderait un accord majoritaire, car c'est une négociation qui porte sur l'évolution d'une filière. Il manque donc un 3^e signataire !

**FO et CGT ne souhaitant pas signer cet accord,
il ne s'appliquera donc pas !**

La CFDT prend acte de la position des autres organisations syndicales. Mais nous regrettons que cet accord ne s'applique pas. Il est pourtant le fruit d'une négociation qui a permis de faire évoluer la position de la direction. Mais certains syndicats n'ont pas su ou voulu se rapprocher pour se donner les chances d'obtenir l'accord majoritaire demandé par la direction et pérenniser cette filière.

La CFDT constate, avec beaucoup d'amertume, que le statut « Modulé » va perdurer, et pire, qu'il va devenir très rapidement majoritaire dans cette filière, alors que nous avons su le supprimer dans la filière péage.